

Commune de PRATS DU PERIGORD

REGISTRE DES DELIBERATIONS

En exercice	11
Présents	11
Absent	0
représenté	0
votants	11

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03 aout 2016 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 27/07/2016** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de M. le maire Michel GAUTHIER-MILHAC

**PRESENTS** : Mmes FLORENTY Céline, DEBOMY Anne, PONCET Daniele-Génia, LAURENT Aurore, ARLIE Frédérique Mrs GAUTHIER-MILHAC Michel, EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, MARTINS François, MORTESSAGNE Jacky.

**Secrétaire de Séance** : Christian Eymery

**Délibération n°2016-25 portant sur la convention PIGMA**

Avec l'aide de l'Europe, de l'État et du Conseil Régional, le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRi), dans le cadre du projet PIGMA (Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine) a fait l'acquisition des droits d'utilisation de référentiels géographiques et les met à la disposition de l'ensemble de la sphère publique et parapublique en échange de remontées d'informations de la part du bénéficiaire. L'objectif est de créer une dynamique d'échanges de l'information géographique en Aquitaine.

Cette plate-forme a pour objectifs principaux :

- d'impulser une dynamique régionale de partage autour d'outils d'aide à la décision en complément des actions locales,
- de générer une économie d'argent public par la mutualisation des achats.

La participation à PIGMA permet aux partenaires non seulement de disposer de données en faisant remonter de l'information mais aussi :

- d'accéder à un référentiel géographique commun et unique sur toute l'Aquitaine (référentiels géographiques : photographies aériennes, voies, bâtis et adresses) à un coût marginal,
- de réaliser le catalogage des données existantes en Aquitaine qui va devenir obligatoire dans le cadre de l'application de la directive européenne INSPIRE,
- d'accéder à l'information via un Extranet pour les organismes ne bénéficiant pas de SIG.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la convention d'accès au service de cartographie numérique avec l'ATD 24, la commune a accès au Système d'Information Géographique (SIG) en ligne « PériGéo ». La signature d'une convention avec le GIP ATGeRi permettrait de disposer d'un socle de

couches d'information géographique nécessaires à la connaissance et à la gestion du territoire communal.

Monsieur le Maire propose de signer avec le GIP ATGeRi une «convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques » (Cf projet de convention ci-joint).

La convention précise la propriété et la concession des droits des données échangées. Elle formalise les engagements réciproques des partenaires. Cette convention est établie pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction. La mise à disposition de l'utilisation de ces données est réalisée à titre gratuit (le coût de l'extraction manuelle est pris en charge par l'ATD)

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser *le Maire* à signer la convention de partenariat pour la mise à disposition de données numériques avec le GIP Aménagement du Territoire et Gestion des Risques.

Fait à PRATS DU PGD le 03/08/2016

Michel GAUTHIER-MILHAC

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 05/08/2016

Et de la publication, le 05/08/2016

Le Maire

Michel GAUTHIER-MILHAC